

A man with a beard and a woman with curly hair are sitting together, smiling and looking at each other. The man is wearing a light blue t-shirt, and the woman is wearing a white t-shirt with yellow and black horizontal stripes. They appear to be in a room with cardboard boxes in the background, suggesting a moving or settling-in scenario.

**Vous arrivez
en Suisse?
Nous vous
souhaitons la
bienvenue!**

sanitas

Le système suisse de l'assurance maladie

Ayez tous les outils en main pour savoir quelle couverture d'assurance choisir.

Assurance de base

L'assurance de base est obligatoire pour toute personne habitant ou travaillant en Suisse. Lorsque vous vous installez en Suisse, vous devez souscrire une assurance de base dans un délai de trois mois. Toutefois, cela ne signifie pas que vous pouvez économiser sur les primes d'assurance pendant les trois premiers mois. L'assurance commence avec effet rétroactif à partir de la date de votre annonce au contrôle des habitants. Cela signifie que vous devez payer les contributions d'assurance – appelées primes en Suisse – à l'assurance maladie avec effet rétroactif.

Ce que l'assurance de base prend en charge

L'assurance de base vous permet de bénéficier de soins médicaux de base en cas de maladie, d'accident (s'il est inclus) et de maternité. La loi sur l'assurance maladie (LAMal) définit en détail les prestations qui sont couvertes. Si vous souhaitez une couverture d'assurance plus complète, par exemple pour les soins dentaires, vous pouvez souscrire une assurance complémentaire facultative.

Assurance complémentaire

L'assurance complémentaire est facultative en Suisse. Elle vous permet d'assurer des prestations qui ne sont pas ou seulement partiellement couvertes par l'assurance de base. Les assurances maladie définissent elles-mêmes les prestations qu'elles souhaitent proposer.

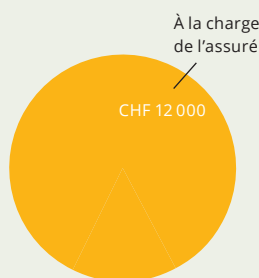
Pourquoi ai-je besoin d'une assurance complémentaire?

Exemple d'orthodontie:

Marc Suter sera bientôt papa. Il souscrit l'assurance de base Basic pour son fils Tim. À l'âge de 12 ans, Tim a besoin d'un appareil dentaire. Comme son père n'a pas souscrit d'assurance complémentaire, il doit payer lui-même les coûts des traitements.

Sans assurance complémentaire

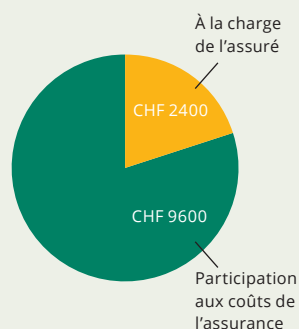
Fact. médecin: CHF 12 000
Vous payez: CHF 12 000



L'assurance de base ne couvre pas l'orthodontie.

Avec assurance complémentaire

Fact. médecin: CHF 12 000
Vous payez: CHF 2400



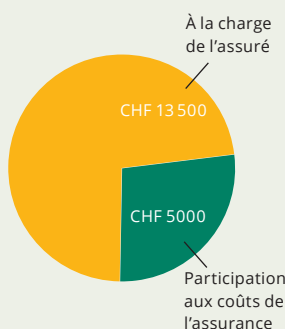
Avec l'assurance complémentaire Family, l'assurance maladie couvre les prestations qui ne sont pas comprises dans l'assurance de base.

Exemple de sauvetage:

Kurt Schneider, alpiniste passionné, part en excursion. Victime d'un accident, il est gravement blessé. La personne qui l'accompagne contacte le service d'urgence.

Sans assurance complémentaire

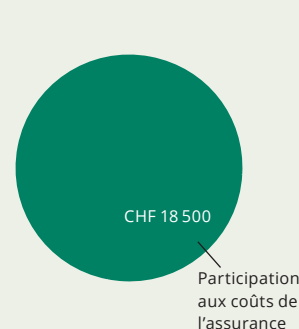
Fact. médecin: CHF 18 500
Vous payez: CHF 13 500



L'assurance de base ne couvre qu'une partie des coûts.

Avec assurance complémentaire

Fact. médecin: CHF 18 500
Vous payez: -



L'assurance complémentaire d'hospitalisation en division générale couvre intégralement les transports en Suisse.

Termes importants

L'assurance de base comprend ce que l'on appelle une franchise et une quote-part. Elles couvrent la part des frais des soins médicaux à laquelle vous devez subvenir vous-même. Et qu'en est-il de la prime? Nous vous expliquons les termes les plus importants.

Prime

La prime est votre contribution d'assurance – c'est-à-dire le montant que vous payez chaque mois à l'assurance maladie. Votre prime mensuelle dépend, entre autres, de votre franchise. Plus la franchise est élevée, plus la prime est faible.

Franchise

La franchise est le montant que vous devez payer vous-même chaque année avant que l'assurance maladie prenne en charge une partie des coûts des prestations médicales (consultations, médicaments, analyses de laboratoire,

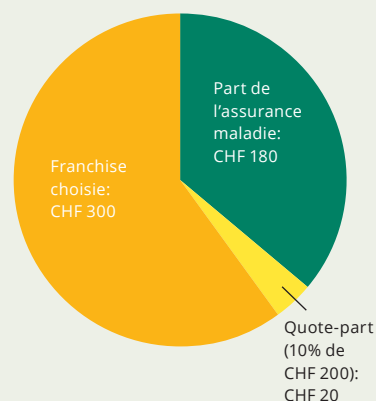
séjour à l'hôpital, etc.). Vous êtes libre de choisir le montant de votre franchise.

Quote-part

Dès que vous avez atteint votre franchise, vous ne prenez plus en charge qu'une partie des coûts de tous les traitements suivants – c'est ce que l'on appelle la quote-part. Cette part est définie dans la loi sur l'assurance-maladie. Elle est en général de 10% et au maximum de 700 francs par année civile. Le reste est couvert par votre assurance maladie.

Un exemple:

Fact. du médecin: CHF 500
Vous payez: CHF 320





Contact

Nous sommes là pour vous.
Contactez-nous en écrivant à
welcometoswitzerland@sanitas.com

sanitas.com/bonjour-la-suisse